

Plan Transform 2015

Air France se félicite des accords finalisés

La compagnie aérienne Air France a finalisé les projets d'accords avec les organisations syndicales représentant les personnels au sol, les pilotes et les personnels navigants commerciaux, accords visant à améliorer de 20 % l'efficacité économique dans toute l'entreprise.

Le plan Transform 2015 progresse : dans un communiqué du 10 juillet 2012, la compagnie nationale précise la chronologie des projets accords : celui pour le personnel au sol, ouvert à la signature vendredi 6 juillet, a été « signé par les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT et FO qui avaient recueilli parmi les personnels au sol une audience de 46,5 % lors des dernières élections professionnelles. L'accord avec les personnels au sol est donc validé, le taux minimal requis étant de 30 % ».

Concernant les navigants : le projet d'accord-cadre concernant les pilotes a « reçu l'avis favorable du Conseil syndical du SNPL » le 5 juillet. Le SNPL soumettra prochainement cet accord-cadre à référendum, pour validation, auprès de ses adhérents. Enfin le projet d'accord pour le personnel navigant commercial est « ouvert à la signature depuis le 9 juillet », les organisations représentatives UNAC, SNPNC et UNSA proposant également ce projet à référendum à leurs adhérents. Lorsqu'elle sera acquise, la « signature définitive de chaque accord permettra l'arrêt des procédures de dénonciation pour la catégorie concernée ».

La compagnie de l'alliance SkyTeam « se félicite de l'accord intervenu avec les organisations représentatives du personnel au sol et espère la conclusion rapide du processus d'accord avec les organisations représentatives des personnels navigants ». Le « nouveau cadre conventionnel » est selon elle une des conditions majeures du redressement de l'entreprise.

Air France pourrait donc présenter à la fin du mois le plan de départs volontaires, annoncé en juin et qui concernera 3410 des 5122 employés concernés par le traitement du sureffectif d'ici fin 2013.